

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

COUR D'APPEL DE COMMERCE D'ABIDJAN

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ABIDJAN

GREFFE

N° 10451/2024

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 27 NOVEMBRE 2024

Le Greffier en Chef

À

Monsieur Le Consul-Adjoint
de France en Côte d'Ivoire.
Abidjan

Objet : Authentification de registre
du commerce et du crédit mobilier.

Monsieur Le Consul-Adjoint,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente que le Greffe du Tribunal de Commerce a reçu le 25 NOVEMBRE 2024 la déclaration au registre du commerce et du Crédit mobilier de Monsieur KONE GNINAKAN ABDOUL KARIM sous le numéro de formalité CI-ABJ-06-2023-A10-11489.

Par conséquent, j'atteste que l'immatriculation faite le 19 JUILLET 2023 sous le numéro RCCM CI-ABJ-06-2023-A10-11489 est authentique.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Consul-Adjoint, à l'expression de mes sentiments distingués.

CISSE Mamadou
Administrateur des Greffes et Parquets

ATTENTION : Seul l'acte Original portant le cachet sec de sécurité est authentique et Valable